

AVIS DE CONCOURS

Direction des finances et des technologies de l'information

Technicien·ne comptable

Temporaire à temps plein, syndiqué

35 heures par semaine

Salaire : entre 48 011 \$ et 69 123 \$ par année

Entrée en fonction : Dès que possible

Date de fin : Mai 2026

Numéro : 2024-199, 2^e affichage

Date d'affichage : 31 octobre au 14 novembre 2024, 16 h 00

DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste assiste le ou la contrôleur·e dans l'exécution de ses diverses tâches dont les activités liées aux comptes recevables, au processus de fin de mois et de fin d'année. Il·elle recueille et traite l'information reliée aux cycles comptables et à différents processus dans le respect des délais et des échéanciers. Il·elle applique les principes, les techniques et les méthodes propres au domaine de la comptabilité.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*

EXIGENCES

- Technique de comptabilité et de gestion ou toute autre combinaison d'expérience et de formation jugée pertinente;
- 2 à 4 ans d'expérience pertinente;
- Excellente connaissance du cycle comptable entier et des productions de fin de mois et d'année (un atout);
- Très bonne connaissance de la Suite Microsoft Office (spécifiquement Excel);
- Connaissance des activités de Conseil de bande (un atout).

QUALITÉS REQUISES

- Analyse et jugement
- Autonomie
- Capacité à établir des bonnes relations interpersonnelles
- Confidentialité
- Esprit d'équipe
- Habileté à respecter les délais et prioriser les tâches
- Honnêteté
- Précision, rigueur et souci du détail
- Sens des responsabilités et de l'organisation

POUR POSTULER

Date limite : 14 novembre 2024, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation huronne-wendat

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.



WENDAKE

CONSEIL DE LA NATION
HURONNE-WENDAT

AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées après 225 jours travaillés et 1 an de services continus
- Assurances collectives après 225 jours travaillés et 1 an de services continus
- 6 % de vacances
- 5 % de maladies/obligations familiales
- 2 semaines de vacances payées pendant les fêtes
- Vendredis après-midi non travaillés et payés pendant l'horaire estival

ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNHW syndiqué·e·s SECNHWS
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e·s temporaires du CNHW
- 4) À la population